

## REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code de Marchés Publics

*Élaboration d'une étude sur le potentiel, la faisabilité et la mise en œuvre de la pratique du télétravail pour le bassin vitryat.*

**Date et heure limite de réception des offres :  
10 JUILLET 2019 à 17H00**

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**

Centre d'affaires « La Fabrique »  
6 bis, Avenue de la République  
51300 Vitry-le-François  
Tél : 03.26.62.10.69 – Fax : 03.26.62.10.62  
e-mail : [adeva.pays@wanadoo.fr](mailto:adeva.pays@wanadoo.fr)

<b>ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU MARCHE .....</b>	<b>3</b>
2.1 – Objet du marché.....	3
2.2 – Contexte du marché .....	3
2.3 – Durée du marché.....	4
2.4 – Durée du marché.....	4
2.5 – Délivrance du dossier de consultation .....	4
<b>ARTICLE 3 – DIVISION EN LOTS .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 – MODALITES DE REMUNERATION .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 6 – OFFRES .....</b>	<b>5</b>
6.1 – Date limite de réceptions des offres .....	5
6.2 – Délai de validité des offres .....	5
6.3 – Présentation et remise des offres .....	5
6.4 – Examen des candidatures et des offres .....	6
<b>ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>

## **ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

### **Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat**

Centre d'affaires « La Fabrique »

6 bis, Avenue de la République

51300 Vitry-le-François

Téléphone : 03.26.62.10.69

Télécopie : 03.26.62.10.62

Mail : [adeva.pays@wanadoo.fr](mailto:adeva.pays@wanadoo.fr)

Le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat, représenté par son Président, M. Daniel FONTAINE.

## **ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU MARCHE**

### 2.1 – Objet du marché

Le présent marché concerne la réalisation d'une étude sur le potentiel et la faisabilité de la pratique du télétravail pour le bassin vitryat. Elle vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- Conforter l'intérêt de la pratique du télétravail pour le territoire vitryat
- Évaluer le potentiel du territoire en matière de télétravail
- Déterminer les modalités de mise en œuvre de solutions favorables au télétravail sur notre territoire

Le détail des prestations est défini dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

### 2.2 – Contexte du marché

De par sa ruralité et en lien avec les différentes stratégies et démarches engagées localement, le Pays Vitryat souhaite développer la pratique du télétravail sur son territoire. En effet, la mise en place d'une solution en faveur de ce mode de travail, de plus en plus pensé en milieu rural, est envisagée pour répondre à de nombreuses problématiques rencontrées sur le bassin vitryat.

Début 2018, les membres du comité syndical du Pays Vitryat ont délibéré en faveur d'une réflexion sur le développement du télétravail et du lancement d'une étude sur le potentiel et la faisabilité de la pratique du télétravail pour le bassin vitryat.

Cette réflexion porte aussi bien sur la pratique extra territoriale du télétravail (entre le bassin vitryat et ses territoires voisins) que sur la pratique intra territoriale (entre les territoires ruraux du vitryat et son pôle urbain).

### 2.3 – Durée du marché

Le délai d'exécution du marché est fixé à un maximum de 12 mois. La date butoir de lancement de l'étude est arrêtée au 01/09/2019, en conséquence de quoi la mission prendra fin le 31/08/2020 au plus tard.

Ce délai porte sur l'ensemble du marché. Il prend effet à compter de la date de l'accusé de réception de notification du marché au titulaire, ou de toute autre date mentionnée dans le courrier de notification.

La notification de lancement de l'étude est prévue dans les limites de validité des offres stipulées au présent règlement.

### 2.4 – Durée du marché

Marché en procédure adaptée passé en application des articles 28 et 72 du Code des Marchés Publics.

### 2.5 – Délivrance du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger sur le site Accès MAPA ([www.accesmapa.fr](http://www.accesmapa.fr)) et sur le site du Pays Vitryat ([www.pays-vitryat.fr](http://www.pays-vitryat.fr)). Il peut également être demandé par fax ou courrier électronique à [adeva.pays@wanadoo.fr](mailto:adeva.pays@wanadoo.fr).

## **ARTICLE 3 – DIVISION EN LOTS**

Le marché comporte un seul lot comprenant une tranche ferme.

## **ARTICLE 4 – MODALITES DE REMUNERATION**

La rémunération du cabinet d'étude dont le montant inclura frais de déplacements, de photographies, de reproduction des documents se fera sur la base suivante :

- Versement de 20% du montant de la tranche ferme lors de la signature du contrat,
- Versement de 20% du montant de la tranche ferme à l'issue de la phase 1 après validation par le Comité de pilotage,
- Versement de 20% du montant de la tranche ferme à l'issue de la phase 2 après validation par le Comité de pilotage,
- Versement de 40% du montant de la tranche ferme à l'issue de la réunion de rendu et après validation par le Comité Syndical.

## **ARTICLE 5 – DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le Dossier de Consultation des Entreprises est constitué des pièces suivantes :

- Acte d'Engagement ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

## **ARTICLE 6 – OFFRES**

### 6.1 – Date limite de réceptions des offres

La date de **réception** des offres par le Pays Vitryat est fixée au **10/07/2019 17h**.

### 6.2 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de remise.

### 6.3 – Présentation et remise des offres

Les plis contenant les offres, exclusivement rédigées en langue française, sont transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remis à l'accueil du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat contre récépissé. La remise d'offres par dossier électronique n'est pas autorisée.

Les plis doivent impérativement parvenir à l'adresse d'ADEVA mentionnée ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées à l'article 6.1.

Les candidats transmettent ou remettent leur offre sous pli cacheté à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat**  
Centre d'affaires « La Fabrique »  
6 bis avenue de la République  
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS

Avec la mention « Élaboration d'une étude sur le potentiel et la faisabilité de la pratique du télétravail pour le bassin vitryat ».

#### **Les dossiers comporteront :**

##### ➤ Pièces relatives à la candidature :

Les informations et attestations suivantes qui peuvent utiliser les imprimés prévus et cités ci-dessous ou tout document équivalent, dûment signés :

- Lettre d'intention de soumissionner sur papier à en-tête ou lettre de candidature (ou imprimé DC4) ;
- Déclaration du candidat (ou imprimé DC5) dûment remplie et signée ; la déclaration comprendra notamment la liste des principales références du candidat sur des problématiques comparables ;
- Attestation sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations déclaratives et de paiement en matière fiscale et sociale (ou imprimé DC7) ;
- Attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics ;
- Document de présentation du candidat.

➤ Pièces relatives à l'offre :

- L'acte d'engagement à compléter, dater, parapher et signer par le candidat. Cet acte d'engagement comprenant la reprise synthétique de l'offre financière.
- Les CCAP et CCTP paraphés au bas de chaque page par le candidat.
- La proposition technique du candidat qui comprend un mémoire technique suivant de manière logique la structure du CCTP et portant à minima sur :
  - La récapitulation du projet, le déroulement de l'intervention étape par étape et leur chiffrage en unité jour homme, la description des outils, méthodes et procédures employées selon les différentes prestations à accomplir décrites au CCTP,
  - Un calendrier détaillé de mise en œuvre de la mission,
  - Une présentation de l'organisation humaine mobilisée : profils, organisation et hiérarchie, comportant à minima le curriculum vitae du chef de projet et un schéma d'organisation clair de l'ensemble des moyens humains et compétences réunis,
  - Le coût de la prestation en HT et en TTC (**détaillé par phase et par catégorie de consultant**).

L'attention du candidat est portée sur le fait que le contenu du mémoire technique constitue le principal élément de jugement des offres.

Ce document est contractuel en cas d'engagement, il est donc nécessaire de le rédiger conformément aux spécificités de chaque étude, ce qui exclut tout simple document générique ou d'information générale sur l'entreprise.

#### 6.4 – Examen des candidatures et des offres

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés publics et selon les modalités définies ci-après.

L'attribution se fait à l'offre la mieux notée, appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous et de leur pondération :

**40 points** = qualité de lecture et de compréhension de la commande et qualité général des outils, méthodes et procédures techniques proposées, pour chaque étape de la mission ;

**30 points** = qualité et clarté de l'organisation humaine affectée à la mission et des compétences de l'équipe technique missionnée, des réponses sur la décomposition de la mission, du calendrier prévisionnel ;

**30 points** = prix de l'offre

**Total sur 100 points.**

Après avoir analysé l'ensemble des offres, la personne publique :

- Attribuera le marché au cabinet le mieux noté ;
- Ou décidera d'auditionner les deux cabinets les mieux notés s'il estime nécessaire pour éclairer son choix que les méthodologies proposées soient explicitées.

Dans la seconde hypothèse, les deux candidats sélectionnés seront auditionnés devant un jury d'attribution dont la composition sera similaire à celle du comité de pilotage de l'étude.

L'audition fera l'objet d'une notation sur 20 points.

La note finale accordée résultera de l'addition de la notation attribuée à l'ouverture des plis et de la note attribuée à l'issue de l'audition.

A l'occasion de l'audition, le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats. Cette négociation pourra notamment porter sur les prix et entraîner le cas échéant une modification provisoire en termes de prix.

L'enveloppe financière affectée à la mission est fixée à un montant de 30 000€ TTC. Tous dépassements devront être méthodologiquement justifiés dans le rapport technique. Ils pourront donner lieu à des options détaillées et chiffrées dans l'offre.

Les offres se situant au-dessus de cette enveloppe financière sans justifications particulières seront pénalisées au moment de l'attribution des notes.

Le commanditaire se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation.

## **ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats peuvent solliciter le contact suivant :

### **Clément DELAPORTE**

Chargé de mission généraliste

Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat

Mail : [adeva.clement-delaporte@orange.fr](mailto:adeva.clement-delaporte@orange.fr)

Tél : 03 26 62 16 27 / 06 14 29 07 38